

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000148

#### Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule : Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Jean-Marie DELACHAUX Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) Deluz: Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux: Bernard BECOULET Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) Montferrand le Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) Routelle: Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Grandfontaine: Jean JOURDAIN Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

#### Procurations de vote :

Mandants: J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires: D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,

Objet: Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07

61227 Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01 07

# Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07

Rapporteur: Eric ALAUZET, Vice-Président

Inscription budgétaire						
OB 2007 Imputation : 011 et 012	Montant de l'opération : 167 000 €					

## <u>Résumé</u>:

Les conventions de collecte concernant les secteurs de Saône et d'Auxon existant entre la CCVA, la CCVDB d'une part, et la CAGB d'autre part, arrivent à échéance fin décembre 2006. Il est nécessaire de prendre des dispositions pour assurer la continuité du service. Après concertation auprès des maires concernés, l'extension de la régie communautaire est approuvée par une large majorité.

Le rapport ci-dessous détaille les modalités de mise en place d'un nouveau dispositif de collecte par l'extension de la régie communautaire sur ces deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères incinérables, par la passation de nouveaux contrats pour la collecte des ordures ménagères recyclables.

#### I. Contexte

Les conventions passées par la CAGB avec la CC Vaite Aigremont (Secteur de SAONE) et la CC Val de la Dame Blanche (Secteur d'AUXON) pour les collectes OMI (Incinérables) et OMR (Recyclables) atteindront leur terme au 31 Décembre 2006.

Sur le secteur de SAONE la collecte OMI est actuellement assurée dans le cadre de la convention avec la CCVA dont la régie mobilise actuellement 8 agents pour collecter l'ensemble du secteur de Saône et le territoire de la Communauté de Communes (soit au total 14986 habitants). Elle utilise une benne à ordures ménagères de 26 tonnes et un véhicule léger de liaison. Le coût 2006 est évalué à 208 598 €.

Par ailleurs, dans le secteur d'Auxon, comptant 1836 habitants, les ordures ménagères incinérables sont collectées par un prestataire pour un montant de 45 000€.

Echéance	secteur	Collecte ordures ménagères	Communes	Pop. (sdc 1999)	Tonnages estimés 2006		Prestataire	Mode de gestion	BP 2006 et DM
31 décembre 2006	SAONE	INCINERABLES	12 communes	9 000 hab	I 940 T	2600 T	Régie CCVA	Convention entre CC Vaite Aigremont et CAGB	210 000€
		RECYCLABLES			660 T		Nicollin		90 000€
	AUXON	INCINERABLES	2 communes	1800 hab	450 T	505 T	ISS	Convention entre CC Val Dame Blanche et CAGB	45 000€
		RECYCLABLES			55 T		SITA		18 000€

#### II. Perspectives et enjeux

Au ler janvier 2007 le Service Public Communautaire d'Elimination des Déchets Ménagers devra être maintenu et réalisé en parfaite continuité.

Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07

2 hypothèses d'évolution peuvent être envisagées :

l'er hypothèse : Intégrer les prestations de collectes OMI et OMR des communes des secteurs de SAONE et d'AUXON dans un Appel d'Offre afin de confier leur réalisation au prestataire qui sera retenu.

## 2<sup>nde</sup> hypothèse:

- Pour le secteur de Saône, une extension de la régie communautaire pour la collecte des OMI et maintien d'un prestataire pour les ordures ménagères recyclables.
- Pour le secteur d'Auxon : organisation identique au secteur de Saône.

## III. Propositions

Il est proposé que cette seconde hypothèse soit retenue comme objectif principal de réalisation au ler janvier 2007.

Cette hypothèse présente les caractéristiques suivantes :

- Maintenir l'organisation en régie de la collecte des ordures ménagères incinérables sur le secteur de SAONE: la collecte OMI est actuellement réalisée par la régie CCVA. Les usagers du secteur connaissent ce mode d'organisation;
- 2. Le potentiel d'activité que représentent les collectes des deux communes du secteur d'AUXON devrait permettre d'optimiser les moyens mis en oeuvre pour l'extension de la régie sur le secteur de SAONE;
- 3. Le savoir faire de la régie communautaire, qui dessert 120 000 habitants, soit les 2/3 de la population du Grand Besançon, constituera un appui et une ressource pour mener à bien ce projet; en outre, cette extension du périmètre d'intervention de la régie sur des secteurs périphériques bénéficiera immédiatement des moyens centraux et notamment :
  - de l'accueil centralisé
  - de la gestion du personnel
  - de la communication
  - de l'encadrement
  - Etc.
- 4. Maintenir sur le territoire communautaire des modes d'exploitation différents : le développement en zone rurale de la régie communautaire permettra de relancer une émulation entre organisations publique et privée. L'usager pourra en bénéficier autant en terme de qualité de service que de coût.
- 5. Offrir au Grand Besançon la possibilité de se doter d'un « laboratoire » en temps réel et grandeur nature des différents modes d'organisation. Les secteurs de SAONE et d'AUXON sont constitués de 4 îlots géographiques distincts. Cet îlotage constitue de fait autant de zones-test qui pourraient faciliter l'évaluation, au cours des 3 prochaines années, de nouvelles techniques et organisation de précollecte et de collecte ;
- 6. En vue de l'échéance 2010, permettre au Grand Besançon d'évaluer, en fonction des différents contextes, la pertinence des divers modes d'exploitation et des différentes modalités d'organisation. Le premier semestre de l'année 2009 verra l'établissement du bilan comparatif des activités de collecte ;
- 7. sur la base des moyens employés actuellement pour les deux secteurs concernés (10 917 habitants), il est projeté :

Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07

- de mobiliser 5 agents pour la desserte du secteur de Saône ;
- de louer (dans un premier temps et afin d'être prêt le 01 janvier 2007) une benne à ordures ménagères de 26 tonnes ;
- d'acquérir un véhicule léger;

Echéance	secteur	Collecte ordures ménagères	Communes	Pop. (sdc 1999)	Tonnages estimes 2006		Prestataire	BP 2007 - projet	
l janvier 2007	SAONE	RECYCLABLES		9 000 hab	660 T	660 T		100 000€	100 000€
		INCINERABLES	12 communes		1940 T	2390 T	Régie communautaire	167 000€	137 500€
	AUXON		2 communes	1800 hab	450 T				29 500€
		RECYCLABLES			55 T	55 T		18 000€	18 000€

Cette proposition a été présentée aux élus concernés des secteurs de Saône (réunions 04/07/06, 14/09/06) et d'Auxon (réunions le 11/07/06, 30/10/06 et début novembre 2006).

Elle a fait l'objet d'une majorité d'avis favorables des maires du Secteur de Saône (II voix « favorables » et l voix « contre »). Les Maires du secteur d'Auxon se sont prononcés début novembre 2006.

Les Modalités d'organisation seront testées pendant 6 mois et seront validées en Conseil communautaire à la fin du 1er semestre 2007.

# A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- entérine le projet,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet :
  - ouverture des postes et engagement des recrutements :
    - Equipage de collecte : 4 agents
      - 2 agents de salubrité titulaires
      - l agent de salubrité de remplacement
      - I conducteur
    - o Conseiller du tri : un agent
  - acquisition des moyens opérationnels et commerciaux :
    - I Véhicule léger de liaison

Pour extrait conforme,

Le Président Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

2 6 DEC. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 95 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du mercredi 20 décembre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

20061227

anisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07